

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 septembre 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA BAISSÉ DU PRIX DU BLÉ—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer, appuyé par le député de Springfield (M. Schreyer), l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, c'est-à-dire:

La situation critique où la baisse catastrophique du blé place les producteurs canadiens; l'absence à l'heure actuelle d'un accord international sur le blé prévoyant un véritable prix minimum; la vente de grosses quantités de blé américain à des prix très inférieurs au prix minimum stipulé dans le projet du sixième accord international sur le blé; la diminution des commandes de blé canadien au cours des dernières semaines; le danger accru que le sixième accord international sur le blé ne soit pas ratifié du fait que le gouvernement n'ait pu s'entendre avec Washington pour maintenir l'écart des prix entre le blé canadien et le blé américain jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouvel accord.

• (2.40 p.m.)

M. l'Orateur: Le député de Burnaby-Coquitlam aurait-il l'obligeance d'éclairer la présidence et la Chambre quant à l'urgence d'un débat.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, la meilleure preuve qu'un débat est urgent nous est donnée par M. Chas. W. Gibbings, président du Syndicat du blé de Saskatoon, qui a déclaré que la crise à laquelle les producteurs de blé canadiens ont maintenant à faire face est la pire depuis plus de 20 ans. A vrai dire, nous nous sommes laissé endormir dans un faux sentiment de sécurité. Le prix du blé a, depuis le mois d'avril, baissé d'environ 22c. le boisseau. En ce moment, les cultivateurs ne sont protégés par aucun accord international sur le blé. Le cinquième expirait le 31 juillet dernier; le nouveau, s'il est ratifié, n'entrera pas en vigueur avant le 1^{er} juillet 1968. Entre-temps, les États-Unis déchargent du blé à des prix inférieurs de 8c. le boisseau, dans certains cas, au prix minimum indiqué dans le nouvel accord proposé.

En dépit de cette chute des prix, les commandes de blé canadien ont diminué. Il est très possible que le prochain accord, le sixième accord annuel, ne soit pas ratifié. De toutes les questions que la Chambre est appelée à examiner, celle qui concerne cette éventualité est de loin la plus sérieuse. Le délai fixé pour la ratification s'étend du 15 octobre au 20 novembre. Les prix pratiqués étant au-dessous du minimum proposé, il sera difficile de persuader les pays importateurs de ratifier cet accord. Si, pourtant, il n'est pas ratifié, les agriculteurs du pays seront démunis de toute espèce de protection ou, tout au moins, de toute protection efficace.

Comme la question intéresse toute l'économie agricole du pays, qu'elle peut entraîner un fléchissement sensible du revenu agricole et avoir des conséquences économiques de vaste portée pour l'ensemble du Canada, je propose, monsieur l'Orateur, que la discussion en soit entamée sur-le-champ.

On a dit hier que le ministre du Commerce ferait peut-être une déclaration à l'appel des motions. Je signale à Votre Honneur qu'un membre de chaque parti seulement a le droit de faire une déclaration à l'appel des motions. Pareille façon de procéder ne permettrait pas la tenue d'un débat en règle. Le ministre ne pourrait pas alors mettre fin au débat, répondre aux questions et fournir des renseignements complets à la Chambre.

J'estime donc que cette question est d'une importance tellement pressante, non seulement pour les cultivateurs des Prairies mais pour l'ensemble de l'économie du Canada, que la Chambre devrait suspendre l'ordre du jour pour la débattre sur-le-champ.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole, qu'il me soit permis de déclarer, à titre de membre du parti conservateur, que nous appuyons la motion du chef du Nouveau parti démocratique. La Chambre se rappellera qu'hier, à l'appel de l'ordre du jour, la première question adressée au gouvernement émanait de notre parti et portait précisément sur ce sujet. Si nous avions obtenu une réponse claire, la présidence et la Chambre n'auraient pas à faire face à une motion comme celle-ci. Je le dis avec le plus grand respect à l'endroit du ministre du Commerce. Il était absent hier. Maintenant qu'il est de retour, la Chambre peut sans doute s'attendre à une déclaration au nom du gouvernement.